

INTERPELLATION À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LE PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES WALLONS »

INTERPELLATION À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LA RÉCENTE MISE EN CAUSE DE L'IMPARTIALITÉ DU SELOR DANS LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES HAUTS FONCTIONNAIRES WALLONS ET L'ORGANISATION PRATIQUE DE LA FIN DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION »

M. le Président. – La première interpellation est adressée à la fois au Ministre-Président Demotte et au Ministre Courard. M. Courard répondra pour les deux.

M. Willy Borsus (MR). – Nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons déjà largement eu l'occasion d'explorer ces dernières semaines en Commission. Nous avons eu l'occasion d'échanger des arguments et des analyses. Votre position est claire : selon vous, tout va bien. Le cdH, quant à lui, doit encore s'exprimer et les autres familles politiques continuent de s'interroger, notamment face aux problématiques qui se font jour en termes de procédure. En attendant que le droit s'empare de cette question, je souhaiterais faire le point avec vous. Il ne semble pas que vous considériez comme anormal que soient désignés autant de fonctionnaires proches des élus socialistes. Comme je vous le dis, je souhaite surtout vous interroger sur les procédures. Quelle est votre analyse sur le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection ? Ce règlement devait-il être public ? Qui en a eu réellement connaissance ? L'approbation de ce règlement d'ordre intérieur ne devait-il pas se traduire par un arrêté du Gouvernement ? Il me revient que vous avez sollicité des consultations juridiques. De quelles analyses disposez-vous à l'issue de ces consultations ? Pourriez-vous nous les communiquer ? Pourriez-vous également nous faire part de votre position sur les commissions de sélection ? Le texte écarte la possibilité de commissions spécialisées. Il semblerait qu'il n'y ait pas d'adéquation entre

le nombre de commissions de sélection et les postes à pourvoir. Pourquoi y a-t-il autant de commissions ? Pouvez-vous nous préciser à quelle sélection a procédé chaque commission ? En ce qui concerne les Fonctionnaires généraux, on retrouve beaucoup de personnes proches de votre formation politique. Cela ne vous pose-t-il pas problème que la sélection pour le poste de manager du Département de l'Économie soit réalisé par une commission de sélection dans laquelle on retrouve beaucoup de proches du Parti socialiste et devant choisir parmi des candidats dont beaucoup sont socialistes ? Pourquoi souhaitez-vous garder, de façon artificiellement anonyme, la composition des commissions de sélection ? Quel est le problème ? Expliquez-nous où est la difficulté. Est-il exact que certains candidats se sont vus proposer des questions identiques à différentes épreuves auxquelles ils se sont présentés ? Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette « allégation » ? Puis-je également vous demander sur base de quels critères ont été sélectionnées les personnes qui composent les commissions de sélection ? J'ai interrogé vos collègues Ministres et j'ai obtenu un spectre assez large de réponses différentes. Selon M. Tarabella, il aurait obtenu une liste de noms accompagnée de quelques informations. Selon M. Marcourt, seule une liste de noms était fournie et il a fait confiance au SELOR pour le reste. Pourriez-vous nous éclairer sur cette situation ? Quelle méthode visant à effectuer un choix entre les candidats présélectionnés a-t-elle été retenue par le Gouvernement ? Pourriez-vous également nous confirmer que des suppléants ont été amenés à intervenir dans les commissions de sélection ? Que fera le Gouvernement si jamais un seul candidat est retenu par le SELOR ? Que fera-t-il si pas un seul candidat n'est retenu ? Comment le Gouvernement peut-il assurer une sélection en parfaite impartialité ? Quelle décision avez-vous prise quant à la validation de l'équivalence de la durée d'ancienneté ? Quelle forme celle-ci va-t-elle prendre ? Pourriez-vous également nous en dire plus quant à la désignation des adjoints ? Alors que vos décisions posent question sur l'impartialité et que la technique juridique pose problème, j'espère que vous pourrez nous apporter des réponses dans la plus grande transparence.

M. Marcel Cheron (Écolo). – *Vous avez été interpellé à plusieurs reprises par rapport à la politisation au sein de la Fonction publique et à la transparence*

du processus de sélection des hauts fonctionnaires wallons. Vingt et une fonctions parmi les plus importantes sont à pourvoir. Je pense notamment ici au poste de Secrétaire général du Ministère fusionné, ou encore de douze administrateurs, notamment pour l'AWEx, le FOREM, l'AWIPH, etc. Jusqu'ici, vous avez toujours défendu la nouvelle procédure de sélection, en louant notamment l'indépendance et l'expertise du SELOR, allant jusqu'à déclarer, le 29 avril dernier, en Commission des Affaires intérieures, que vous étiez fier d'être Ministre de la Fonction publique et d'endosser la responsabilité des désignations administratives à venir, rappelant que, jamais auparavant, autant d'efforts n'avaient été consentis pour aboutir à un tel résultat, malgré les critiques de la Minorité. Pour ce qui est des critiques de la Minorité, vous conviendrez avec moi que nous avons toujours porté le débat au fond en nous appuyant sur l'argumentation de nos points de vue. Depuis vos déclarations, des éléments nouveaux sont apparus. Rappelons tout d'abord que le travail du SELOR est réglementé par la loi du 8 août 1980 en son article 87 §2. Il intervient pour la présélection, mais pas dans la procédure de recrutement, le Gouvernement conservant en définitive le choix final. Parmi ces éléments nouveaux, il y a notamment l'initiative du Député fédéral cdH Maxime Prévot qui plaide pour la mise en place d'une Commission d'enquête sur le fonctionnement du SELOR. Il serait, à cet égard, temps de savoir si le cdH se pose oui ou non des questions sur le sujet et, dans l'affirmative, si son silence régional fait partie de votre accord de Majorité. Il y a également la déclaration du Président du GERFA qui déclarait, à propos de l'Administrateur-délégué du SELOR, qu'il constitue lui-même le jury de sélection pour le SELOR, se prend pour le Roi, recalant les candidats qui ne l'agrément pas. Pouvez-vous nous donner votre analyse par rapport à cette remise en cause du fonctionnement et de l'impartialité du SELOR ? Il y a aussi les témoignages des candidats évincés, pointant du doigt les méthodes utilisées par le SELOR. Vous allez certainement répondre qu'il s'agit là d'un réflexe de « battus ». Là où je me pose la question, c'est que, pour 21 postes à pourvoir, seuls 86 candidats ont postulé. Ces chiffres vous paraissent-ils suffisants ? D'où viennent ces candidats ? Du secteur privé ou public ? Il me paraît dramatique qu'il y ait eu si peu de candidats. C'est une sorte de système généralisé qui fait que

l'on se retrouve avec un nombre aussi réduit de candidats. Parmi les 34 présélectionnés pour ces 21 fonctions, les candidats non étiquetés socialistes semblent aussi nombreux que les désormais amis de Maxime Prévot au sein du cdH wallon. Je souhaiterais également vous interroger sur votre travail et, notamment, l'existence de sept commissions de sélection et non pas d'une seule comme la procédure le prévoyait initialement, ou encore sur le règlement d'ordre intérieur que la commission de sélection devait instituer, que le Gouvernement devait approuver par arrêté à publier pour être opposable aux tiers. Ce qui est en jeu, c'est l'intérêt régional. Je ferai un jour le lien avec les cabinets ministériels dès lors qu'on constate que les membres de l'Administration se retrouvent dans des Cabinets, ce qui ne manque pas d'affaiblir cette première. Comment se fait-il qu'il n'y ait plus d'aspiration à aller vers la Fonction publique. Pourquoi la Fonction publique n'attire-t-elle plus ? J'ai une explication : l'absence de rigueur dans les procédures de sélection et une vieille tradition de artisanat. J'espère que vous apporterez la réponse à des questions aussi essentielles.

M. Jacques Gennen (PS). – *Quelle affaire. Comment a-t-on pu en arriver là ? À la suite de M. Cheron, il y a lieu de se demander pourquoi il n'y a plus d'appel d'air en faveur de la Fonction publique. Et vous devriez, vous, M. le Ministre, en porter la responsabilité ? C'est un peu trop facile ! Je crois que l'obstination de certains Collègues, et particulièrement M. Borsus, à voir le mal là où il n'est pas, et faire des procès d'intention causent plus de tort à la Fonction publique que n'importe quelle politique. Ce n'est plus supportable. Le comble est qu'à titre d'argumentation, il anticipe d'éventuels recours, émet des interprétations qui ne sont pas de notre ressort, et anticipe sur les arrêts du Conseil d'État. Ces procès d'intention sont insupportables. D'autant plus que, et vous me le confirmerez, Monsieur le Ministre, il y a une objectivation des procédures et il faut saluer votre volonté de rendre la sélection indépendante du politique, ce qui n'était pas le cas sous Charles Michel. Je ne veux pas entrer dans le juridisme en nous demandant s'il fallait ou non publier le ROI, prendre un arrêté. N'anticipons pas les choses. Pourquoi n'y a-t-il que 86 candidats ? Cela n'a en tout cas rien à voir avec les procédures. Pourquoi y a-t-il beaucoup de Socialistes ? Sans doute parce qu'ils ont plus d'intérêt pour la Fonction publique. Je pense qu'il y a un*

problème dans la méthode de la sélection, mais ce n'est pas au Ministre d'en prendre la responsabilité et cela ne peut remettre en cause la sélection. Le fait que des mêmes questions soient posées peut s'expliquer. Quel est le contenu de la sélection ? Comment les choses se sont-elles passées ? Des candidats ont expliqué qu'ils avaient été interrogés deux fois de la même manière. Les organisateurs de la sélection n'ont visiblement pas tenu compte du savoir des candidats, de leur expérience professionnelle, mais de critères dont nous n'allons pas débattre maintenant. Ils ont été déterminés par des experts. Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives, pernicieuses pour la Fonction publique wallonne, comme le font certains. Rassurez-nous, Monsieur le Ministre.

M. Daniel Huygens (FN). – *Je n'ai que 5 minutes et je serai moins technique que mes Collègues. Je vais entrer directement dans le vif du sujet. Depuis de nombreuses années, le FN dénonce la politisation de la Fonction publique en Wallonie. Le GERFA a dénoncé la manière dont le SELOR désignait les hauts fonctionnaires dont les top managers au Fédéral. Les tests seraient orientés, partiels, dans le but de favoriser les candidats qui ont la bonne étiquette politique. Ici, des personnes désignées proviennent de votre Cabinet et sont étiquetées PS. Dans un état de droit, démocratique, on ne peut admettre qu'un seul Parti occupe toutes les fonctions importantes au niveau de l'Administration. Le MR et Ecolo dénoncent cette situation et même le cdH, officieusement. Vous nous dites que le SELOR est indépendant et que des experts imminents y travaillent. Vos explications ne me satisfont pas. Je vous demande de reconnaître l'évidence du monopole du PS au sein de la Fonction publique wallonne. Quel bilan dressez-vous par rapport à ce constat ? Quelles mesures allez-vous prendre pour objectiver la nomination de nouveaux fonctionnaires publics wallons ?*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je ne comptais pas intervenir, mais je le fais suite aux propos de M. Borsus. M. Borsus a révélé son vrai visage. Son but est d'intoxiquer, de semer la confusion autour du projet de mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire. Il est très fort en la matière. Le problème est qu'il n'y a absolument rien derrière ses propos. Il y a quelques mois, M. Borsus plaidait pour un SELOR fort, fédéral alors que M. Milcamps*

et moi-même, notamment, voulions un SELOR wallon. M. Borsus était contre la création d'un SELOR wallon. Hier encore, M. Borsus lançait une tirade, accusait le cdH, qui ne voulait pas de Commission d'enquête, d'être schizophrène. Les propos que M. Borsus vient de tenir à l'instant démontrent son absence totale d'intérêt pour une Commission d'enquête. Il n'a posé ici que des questions techniques, juridiques, relatives au Code de la Fonction publique. Je rappelle que le Gouvernement wallon a donné au SELOR mandat d'établir une sélection sur base d'un cahier de charges, dans le respect du Code de la Fonction publique. Le SELOR a ensuite fait son travail. Il dépend du Fédéral qui doit le contrôler, raison pour laquelle un de nos Collègues au Fédéral a déposé une proposition de loi pour améliorer le travail de cet organisme. J'espère que Groen et Ecolo le suivront. Au niveau wallon, il appartient au Gouvernement de poursuivre la procédure et d'auditionner les candidats. Le Gouvernement devra vérifier si la procédure a été correctement suivie. Si certains s'opposent à la méthodologie retenue, il peuvent introduire un recours au Conseil d'État. Concernant le SELOR, les questions ne doivent pas être posées dans cette Assemblée, mais au niveau d'une Commission d'enquête au Fédéral. Monsieur le Ministre, quel sera le calendrier de la procédure ? Il est primordial de revaloriser la Fonction publique wallonne.

M. Philippe Courard, *Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, en son nom et au nom de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Avant de répondre à M. Borsus et aux autres Parlementaires, il est nécessaire, vu les témoignages, les articles anonymes, de ramener les choses à une juste proportion. M. Borsus est un grand animateur à cette tribune. Il multiplie les bruits, puis il dénonce le brouhaha. C'est une technique bien connue. Les choses ont été bien menées. Tout peut être expliqué. Je reviendrai dans les prochaines semaines sur les points qui chagrinent encore M. Borsus. C'est une tempête dans un verre d'eau. Une procédure a été lancée par le Gouvernement. Elle a été confiée au SELOR. Il n'y a là rien d'original. Le SELOR est un organisme indépendant qui ne faisait l'objet d'aucun commentaire à l'époque où la procédure a été lancée. Quatre-vingt quatre candidats ont été retenus et nous avons eu trente quatre lauréats. Est-ce beaucoup ou peu ? Il y aurait pu y avoir plus*

de candidats. Il y a plusieurs raisons à ce nombre peu élevé de candidats. Une raison plus politique : quand j'entends les propos de certains sur la Fonction publique, cela n'incite pas les gens à s'y investir. Une autre raison est la rémunération plus alléchante dans le privé pour des fonctions similaires ou qui nécessitent même moins de responsabilités. La réalité est qu'on trouve de moins en moins de personnes motivées par la chose publique. Cela ne concerne pas uniquement les hautes fonctions. Il est difficile de trouver des juristes, des ingénieurs civils et des architectes. Quand on les trouve, dès qu'ils ont de l'expérience, ils partent. Nous réfléchissons à ce problème et nous cherchons des solutions pour « accrocher » des personnes de qualité. Certains protagonistes déçus ont fait passer leur intérêt personnel au-dessus de l'intérêt général. Je crois qu'il est humain de se poser ce type de question, mais je ne mets pas en cause la façon objective dont la sélection a été réalisée. Cela ne veut pas dire que les gens qui n'ont pas été sélectionnés n'étaient pas compétents, mais plutôt que les gens sélectionnés sont des personnes compétentes qui n'ont pas été parachutées dans leurs nouvelles fonctions. Je voudrais dire à ceux qui ont échoué de bien réfléchir à leur comportement. Il ne sert à rien d'aller pleurer dans les bras de Parlementaires. Je ne citerai pas de nom. Vous avez raison, Monsieur Borsus, des transformations du Code de la Fonction publique ont bien eu lieu en 2006. Celles-ci étaient justifiées par un arrêt du Conseil d'État et par un souci de cohérence avec la législation de la Communauté française. Certaines modifications portaient sur les conditions d'admission aux sélections. En préparation à la décision du Gouvernement wallon, mon Cabinet a toujours défendu celles qui ont été prévues par mon prédécesseur, à savoir une ancienneté de huit ans avec une expérience utile de quatre ans dans le secteur public. Ces conditions étaient déjà reprises dans la première note que j'ai déposée le 12 octobre 2005 au Gouvernement wallon. En fin de débat, le Gouvernement a finalement décidé le maintien d'une ancienneté de huit ans, mais les quatre ans d'expérience utile ont été ramenés à deux afin de se rapprocher de la législation de la Communauté française. La rigueur est une valeur qui n'est pas due au hasard. Au contraire de vous, Monsieur Borsus, je ne souhaite pas émettre des considérations individuelles sur le nombre de présélectionnés qui ne seraient pas éligibles sous les anciennes conditions, ni entrer dans un débat polémique sans intérêt, surtout que

l'examen de la recevabilité des candidatures a été réalisé par le SELOR. La demande d'une Commission d'enquête au Parlement fédéral relève d'une initiative d'un Député fédéral. Il ne m'appartient pas d'en juger. En ce qui concerne le ROI, l'article 344 du Code de la Fonction publique stipule que le SELOR établit le règlement d'ordre intérieur et que ce dernier doit être approuvé par le Gouvernement, ce qui a été fait le 12 juillet 2007. Ce dernier n'a toutefois pas le pouvoir de modifier ou d'adapter ce règlement. Le ROI prévoit que le jury délibère secrètement. Quand il y a égalité des voix, celle du Président compte double. Le SELOR désigne également un secrétaire et un secrétaire suppléant qui n'ont aucune voix délibérative ou consultative. En ce qui concerne votre question relative à la nécessité de couler cette approbation du ROI en un arrêté à adopter, mentionnons qu'aucune disposition du Code de la Fonction publique, prévu par mon prédécesseur, ne le prévoit. La publicité des arrêtés est fonction du caractère d'utilité publique. Ils peuvent même ne pas être publiés. Force est de constater que c'est le cas d'un règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement d'une Commission de sélection organisée par le SELOR. Ceci étant, aucune disposition n'a été imposée, ni par le SELOR, ni par le Gouvernement, empêchant des candidats aux postes à pourvoir de faire une demande pour obtenir une copie de ce ROI. Les autres éléments internes et externes ne demandent pas plus d'explication. En ce qui concerne la polémique survenue suite à l'article de presse, il me semble que vous employez, Monsieur Borsus, une méthode biscornue, pour ne pas dire autre chose. Le procédé utilisé est celui qui consiste à mettre sur la place publique des critiques émanant d'un avis aussi crédible qu'anonyme pour faire croire à l'existence d'une polémique. M. Cheron a aussi évoqué la publication par la Libre Belgique d'une note confidentielle qui aurait été rédigée par un spécialiste en droit administratif. Il me demande si les éléments qu'invoquerait cette note seraient ou non de nature à faire l'objet de recours par rapport à la procédure de sélection. Toute personne justifiant d'un intérêt et estimant que tel ou tel acte administratif peut être critiqué est libre de le faire. Je ne fais pas de commentaire par rapport à cela. Il est toutefois curieux que le Gouvernement soit amené à s'expliquer sur des arguments juridiques qui pourraient être opposés à l'occasion d'un recours qui serait introduit devant le Conseil d'État. Il est également étonnant qu'il doive répliquer à une note

rédigée par une personne inconnue qui, n'étant pas satisfaite, cherche sans doute à calibrer les arguments de son recours en fonction des réponses apportées ici. Autant la transparence doit être totale entre le Parlement et le Gouvernement, autant il n'est pas admissible que le débat juridique soit transféré, de cette façon-là, des juridictions compétentes vers le Parlement. Quoi qu'il en soit, une commission de sélection était en place dans le cadre des épreuves qui vous occupent. Sa composition peut varier en vue de la fonction à pourvoir et des compétences spécifiques à cette fonction. Il est évident que la composition des Commissions est identique pour chaque emploi de même type. Je vous invite à vous adresser au SELOR afin de connaître la composition de chacune des Commissions. L'article 344 indique que les membres de la commission sont engagés pour un mandat renouvelable de quatre ans. Toute publicité inadéquate des jurys, motivée uniquement par des raisons partisans et démagogiques, risque de porter atteinte, non seulement à des personnes de qualité, mais aussi aux prochaines procédures de sélection. La sélection s'est déroulée en deux épreuves : un test informatisé d'abord, une épreuve orale ensuite. Pour votre information totale, sachez que, conformément au statut syndical, les organisations syndicales étaient bien présentes lors des interviews. Quant à l'appréciation de la pertinence de la composition des commissions, je vous rappelle que le Code de la Fonction publique prévoit que je transmette la composition de la commission du SELOR aux membres du Gouvernement qui disposent de sept jours ouvrables pour me faire part d'éventuelles objections. Aucune objection n'a été formulée. Des vérifications ont été menées par rapport au respect des modalités prévues à l'article 344 dans la composition de la commission. Celles-ci se sont déroulées majoritairement par Internet et ont été très favorables. Elles nous ont permis de déterminer le « topo professionnel » de chacun des membres sans avoir nécessairement besoin de recourir au SELOR, tant leur profil de qualité était bien expliqué. La méthode retenue pour la désignation des futurs mandataires est toujours en discussion au niveau de son organisation pratique. Toutefois, je peux vous assurer que j'ai pris le soin de m'adjoindre, dès le mois de mars, les services du cabinet de Maître Bourtembourg pour mettre en place l'organisation de la dernière épreuve de sélection. Compte tenu des dispositions du Code de la Fonction publique, tous les lauréats du SELOR

participeront à la dernière épreuve de sélection. Les postes dépourvus de candidats feront l'objet d'une nouvelle sélection. Indépendamment de la sélection des A2, le Gouvernement wallon poursuit la procédure de désignation des fonctions A3 car il serait dommageable que les rumeurs et la tempête médiatique ne freinent la poursuite de la modernisation et de l'action de l'administration wallonne. Mais peut-être est-ce cela que vous recherchez. Des critiques se font jour sur les procédures de recrutement des agents publics. Il ne faut pas dissimuler que, chez certains, les critiques sur telle ou telle façon de faire masquent un souhait plus fondamental : confier le recrutement des agents à des sociétés privées. Je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne, au regard notamment du principe de neutralité, j'estime que le recrutement de ces agents est une tâche qui doit être assumée par les pouvoirs publics. Des interrogations peuvent alors surgir sur la manière de faire dans tel ou tel cas. Ces interrogations sont à l'évidence toujours légitimes. L'agitation faite au moment où la dernière phase de la procédure de nomination doit être mise en oeuvre ne doit pas être l'occasion d'une deuxième session pour ceux qui ont échoué. J'observe que, s'agissant de la Commission de sélection mise en place pour les mandataires, aucune critique concrète, à part quelques informations erronées, n'est apparue et ne met en cause, soit ses compétences, soit son mode de fonctionnement, soit encore l'impartialité de tel ou tel de ses membres. Les critiques n'ont surgi que lorsque tel ou tel candidat n'a pas été retenu. Je répète qu'il ne m'appartient pas de refaire le travail de la commission, Je veux aussi redire clairement qu'à ce jour, aucun élément concret et démontré n'a été évoqué relativement à la manière de travailler de la commission qui pourrait me laisser croire que les choses n'ont pas été faites correctement. Par contre, les réactions et les attitudes de certains me laissent un goût amer. En effet, les allégations faites ces dernières semaines ne peuvent que porter préjudice au plus grand nombre, à savoir :

- les agents de notre Administration, qui n'ont pas besoin d'être victimes de vengeances mesquines ;*
- les milliers de personnes qui passent chaque année des examens au SELOR ;*
- et, parmi les candidats mandataires, ceux qui ont préparé leurs épreuves longuement et avec sérieux.*

N'oublions pas non plus, le discrédit que l'on jette sur le SELOR et plus particulièrement sur les membres de commissions de sélection : des universitaires, des experts ou encore des dirigeants de grandes administrations. Monsieur Borsus, ce discrédit sur les commissions de sélection est entretenu par des rumeurs et d'autres hypothèses scabreuses. J'espère que je vous ai convaincu. Je trouve scandaleux d'oser penser le contraire.

***M. Willy Borsus (MR).** – Je voudrais prendre mes distances par rapport à l'affirmation de M. le Ministre selon laquelle la presse écrirait et analyserait sous la plume de moi-même ou de n'importe quel autre Membre du MR. Dire cela est véritablement injurieux envers les journalistes. J'ai par ailleurs bien pris note du fait que M. le Ministre connaissait des membres des commissions de sélection qui seraient membres du MR. Pourriez-vous me dire comment vous avez obtenu cette affirmation ? Je prends bonne note de l'information confirmée par M. Gennen selon laquelle certains candidats se sont vu poser les mêmes questions à différents examens. M. le Ministre, pourriez-vous nous dire pourquoi le brevet de management initialement prévu dans la sélection des mandataires généraux a été supprimé ? Nous avons appris que vous vous étiez attaché l'aide de Maître Bourtembourg. Je demande donc que nous puissions bénéficier de l'ensemble de ces analyses financées par les deniers publics. J'observe aussi que vous avez déclaré que les candidats avaient la possibilité de demander le règlement d'ordre intérieur, mais qu'ils n'avaient pas été avertis de cette possibilité. Enfin, j'attire l'attention sur le fait que vous n'avez pas répondu à certaines questions :*

- en ce qui concerne les comités de sélection, trouvez-vous normal qu'un ancien Chef de Cabinet d'un Ministre socialiste au niveau fédéral se retrouve dans un comité de sélection à devoir apprécier la qualité d'un candidat étant lui-même le Chef de Cabinet d'un Ministre régional socialiste ?*

- fallait-il un ou plusieurs comités de sélection ?*

Tels les Grecs, le cdH reprochent au messager d'avoir annoncé la défaite contre les Perses. Au lieu de s'en prendre aux responsables, elle s'en prend à nous. Des informations sur la procédure ont sciemment été omises aujourd'hui.

M. Marcel Cheron (Écolo). – *Ce même messenger s'était vu couper la tête. J'espère qu'il ne nous arrivera pas la même chose. Le premier dossier dont nous parlons est une matière qui relève de l'Exécutif et non du Parlement. Ici, nous ne pouvons donc que vous interpeller. Je n'ai pas apprécié le fait que vous remettiez en cause la façon dont nous avons été alerté, c'est-à-dire la presse. Je ne vois pas par quel autre moyen nous aurions pu l'être. Je ne tiens pas non plus à ce que l'on nous dise, dans quelques mois, que nous n'avons rien fait ou rien dit. Nous ne sommes ni des distraits, ni des naïfs. Je ne me fais aucune illusion. Je pense que le PS est victime de son succès et qu'il est gêné par le succès qui est le sien dans cette sélection. Je n'apprécie votre façon de faire. C'est du lotissement de la Fonction publique ! Comment voulez-vous intéresser les jeunes candidats à la Fonction publique, lorsqu'ils savent comment les choses vont se passer ? Je pense d'ailleurs qu'il ne serait pas inutile de réfléchir à la création d'une école de la Fonction publique.*

M. Jacques Gennen (PS). – *Monsieur le Ministre, vous avez pris la peine de répéter votre propos et je vous en remercie. En ce qui concerne les derniers propos de M. Cheron, je les qualifierais d'injurieux. On ne peut pas parler de lotissement de la Fonction publique, surtout lorsqu'on s'appuie sur des appréciations subjectives et des données chiffrées sur lesquelles vous n'avez pas de maîtrise. M. Borsus a dit tout à l'heure qu'il avait trouvé, dans mes propos, la confirmation que certains candidats avaient retrouvé les mêmes questions à différentes épreuves. Mais pourquoi pas ?*

M. Daniel Huygens (FN). – *Vos réponses ne m'ont pas convaincu. La non-politisation de la Fonction publique est un leurre.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Ce débat aura au mieux eu le mérite d'attirer l'attention sur la Fonction publique et sur la nécessité d'objectivation. J'en profite pour revenir sur l'idée déjà émise de la nécessité de créer un SELOR wallon plus adéquat à la sélection de candidats pour notre Région. Je pense aussi qu'il est urgent de revaloriser la Fonction publique afin que les*

meilleurs éléments ne s'orientent plus uniquement vers le secteur privé. Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce sujet.

Parlement Wallon – Séance publique du Mercredi 28 mai 2008